

Réunion du Conseil Municipal du 12 décembre 2018 à 20h30
Compte-rendu de séance

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 décembre 2018 à la Mairie sur convocation en date du 05/12/2018 sous la présidence du 1^{er} Adjoint, M. Jean CHALARD.

Présents : M. CHALARD, M. SOURY, M. PATAUD, M. GARREAU, M. SALAGNAD, VARACHAUD, M. GERMOND, Mme MORANGE, Mme BOUGOUIN, Mme GUINEBERT, Mme DEXET, Mme RIVAUD.

Procurations : Mme LAURENT à Mme MORANGE. Mme ILAHA-ITEMA à M. PATAUD, M. BLOND à M. CHALARD

Ouverture de la séance à 20h30.

M. SALAGNAD est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal des Jeunes, représenté par Lorenzo BRUANT et Théo BESSON, encadrés par Arnaud GAVINET animateur, a présenté au Conseil Municipal le journal de leurs actions depuis la création du CMJ, de même que leurs projets.

Le PV de séance de la séance du 07/11/2018 est voté à l'unanimité.

Dossier 1 : Subvention aménagement gîtes : modification délibération du 19/09/18

M. CHALARD donne la parole à M. GERMOND qui rappelle la délibération du 19/09/2018 relative aux demandes de subventions à déposer pour l'aménagement de deux gîtes. Les financeurs possibles étaient l'Etat au titre de la DETR et le Conseil Départemental. Depuis, la Région se propose de financer le projet au niveau du grand gîte : 20% maximum d'un montant de dépenses éligibles HT plafonné à 100 000€. Il faut donc modifier la délibération. M. CHALARD passe au vote et par 13 voix POUR et 2 Abstentions (M. PATAUD, Mme ILAHA-ITEMA), l'Assemblée accepte de modifier la précédente délibération en rajoutant la Région comme financeur du projet. M. PATAUD précise qu'il s'abstient et persiste dans ce qu'il a expliqué lors de la séance du 19/09/18 à savoir qu'il pense qu'une autre maison dans la même rue que le bâtiment Terracher, à vendre actuellement pour 35 000€ (+ garage + terrain 3000m² + abri), serait plus adéquate et que le projet serait moins onéreux. Il est décidé de solliciter les conseils des Gîtes de France.

Dossier 2 : DM n°3 Budget annexe station essence

M. CHALARD donne la parole à M. GERMOND qui présente la décision modificative suivante :

Intitulés	Dépenses		Recettes	
	Comptes	Montants (€)	Comptes	Montants (€)
Frais de télécommunications	6262	1 000,00		
Service bancaire	627	400,00		
Vente de carburant			701	1 400,00
Totaux fonctionnement		1 400,00		1 400,00
Remboursement avance au budget principal	1687	- 1 100,00		
Travaux : étude ORANGE	2313	1 100,00		
Totaux investissement		0,00		

M. GERMOND précise que les ajustements à faire en fonctionnement sont liés aux nombres de transactions. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative proposée.

Dossier 3 : DM n°2 Budget principal

M. CHALARD donne la parole à M. GERMOND qui présente la décision modificative suivante :

Intitulés	Dépenses		Recettes	
	Comptes	Montants (€)	Comptes	Montants (€)
Dépenses imprévues	022	-16 500,00		
Rémunérations	627	16 500,00		
Totaux fonctionnement		0,00		

M. GERMOND explique que le dépassement de crédits est dû en partie à l'arrêt de longue maladie en cours depuis avril et aux frais de rémunération de la remplaçante sur le poste. Le remboursement de traitement ne sera que partiel sur 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative proposée.

Dossier 4 : DM n°1 Budget assainissement

M. CHALARD donne la parole à M. GERMOND qui présente la décision modificative suivante :

Intitulés	Dépenses		Recettes	
	Comptes	Montants (€)	Comptes	Montants (€)
Intérêts d'emprunts	66111	400,00		
Redevance d'assainissement collectif			70611	400,00
Totaux fonctionnement		400,00		400,00

M. GERMOND explique que le dépassement est dû au décalage d'une échéance de 2017 sur 2018. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative proposée.

Dossiers 5 à 12 : Tarifs 2019

M. CHALARD donne la parole à Mme MORANGE qui expose les différents tarifs des services communaux (stop accueil camping-cars, droits de place, bascule, concessions cimetière et columbarium, salle des fêtes, salle culturelle) pour lesquels elle propose de reconduire les tarifs 2018. En ce qui concerne la participation de la Commune aux projets éducatifs, Mme MORANGE propose de la fixer à 40€ pour les voyages scolaires en France (au lieu de 35€) et à 60€ pour les voyages scolaires à l'étranger (au lieu de 55€). En ce qui concerne les tarifs des locations des stands et chapiteaux, Mme MORANGE propose de remplacer la notion de canton par la notion de territoire de la CCOL. Le forfait de location des petits stands aux particuliers est modifié en fonction du nombre de stands installés (50€ 1 stand ; 70€ 2 stands ; 80€ 3 stands).

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve les tarifs 2019 proposés.

Dossier 13 : Vente Commune/M. Mme ESCALMEL

M. CHALARD explique que M. et Mme ESCALMEL ont exprimé la volonté d'acquérir le pavillon dont ils sont locataires depuis février 2005.

La délibération du 27/09/2004 a fixé le prix d'achat de la maison et du terrain à 124 933€.

La vente pourrait être consentie pour le montant de 24 384,24€ (déduction faite des loyers déjà réglés).

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte la vente du pavillon pour la somme de 24 384,24€ et autorise le Maire ou le 1 Adjoint à signer l'acte à intervenir.

Dossier 14 : Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor

M. CHALARD rappelle qu'une délibération est nécessaire à chaque changement de comptable ou de conseil municipal. M. BINET assure l'intérim depuis le départ de M. MASSON l'été dernier. Pour 2018 l'indemnité de conseil pouvant lui être versée est de 176,52€ brut (120 j). M. GERMOND rappelle la jurisprudence qui existe pour ce dossier à savoir que l'indemnité de conseil est la contrepartie de l'engagement et de l'investissement personnelle du comptable en dehors de ses attributions de fonctionnaire de l'Etat. Il rajoute que si on ne saisit pas personnellement le comptable pour lui faire exécuter une mission particulière, en dehors de sa tâche habituelle, on n'a pas de raison d'attribuer cette indemnité.

Après en avoir délibéré, par 9 voix CONTRE, 3 Abstentions (Mme DEXET, Mme GUINEBERT et M. VARACHAUD) et 3 voix POUR (Mme BOUGOUIN, Mme MORANGE, M. BLOND), le Conseil Municipal décide de ne pas verser l'indemnité de conseil au comptable.

Dossier 15 : Personnel : Autorisations d'absence

M. CHALARD donne la parole à M. GERMOND qui explique que des autorisations d'absence qui n'entrent pas dans le calcul des congés annuels peuvent être accordées aux fonctionnaires à l'occasion soit d'événements familiaux soit en vue de concours ou d'examens.

Le Comité Technique a donné un avis favorable à la proposition de la commune en date du 29/11/2018. Cette proposition s'inspire de ce qui se pratique à la CCOL.

M. GERMOND propose à l'Assemblée de voter en précisant toutefois que sur la ligne Naissance, il faut rajouter ou Adoption.

A l'unanimité, le Conseil Municipal votent les autorisations d'absence proposées.

Questions diverses :

- M. GARREAU parle de la Grande Boucle pédestre et vététiste proposée par le PNR. Saint-Laurent serait dans la Boucle 2019.

Fin de la séance 22h15.